

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 15 Avril 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 25 membres, absents excusés ayant donné procuration : 2 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

POINT N° 16**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Mme la Maire expose :

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 et suivants,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration composé en nombre égal de membres élus par le Conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **DE FIXER** à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, répartis comme suit :
 - 6 membres élus en son sein par le Conseil municipal,
 - 6 membres nommés par la Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSEL

La Maire

Noëllie HESTIN

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260415-16_2026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

